

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 17/2016**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille seize, le 6 avril à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Général à Saintes, sous la présidence de Jean-Claude GRENON, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 31 mars 2016

Nombre de membres :
en exercice : 80
présents : 52
votants : 56

Étaient présents mesdames et messieurs :
REIGNIER, GANDAUBER, ROUBY, PANNAUD, FALLOURD, de MINIAC, MARMET, FORTIN, GAILLARD, TOUZINAUD, LUCQUIAUD, GILLARD, MICHAUD, HILLAIRET, BRUNETEAU, GIRARD, FOCKEY, GARDELLE, MASSIAS, LAPREE, ROUET, GILLARDEAU, C. LITOUX, BON, BARREAU, MACHEFERT, PELLETIER, SOULISSE, Monique DOUBLET, MARC, MATRAT, CAILLAUD, GRENON, RICHE, SIGNAT, BROCCO, RIVIERE, MACHON, CHIRON, VIOLLET, DESRENTE, LONGUET, NOREL, BOUTON, TAPON, MERCIER, HERAULT, TIXIER, LAVENANT, LIBOUREL, LUDWIG, GEAY.

Objet :
**Compte administratif
du budget principal
2015**

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :
JALLAIS (pouvoir à GILLARD), CLAVEL (pouvoir à MASSIAS), HENNIQUAU (pouvoir à GRENON), COMBEAU, SERIS (pouvoir à MACHON), BLEYNIÉ, Michel DOUBLET, BARUSSEAU.

Jean-Claude GRENON, Président du Pays de Saintonge Romane, a présenté le compte administratif 2015 du budget principal, dont copie a été remise aux participants.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
le

et publication
ou notification
du

Le compte administratif 2015 présente un solde global d'exécution annuel déficitaire de - 42 715.62 € :

	fonctionnement	investissement
dépenses réalisées	761 345,74 €	70 931,07 €
recettes réalisées	770 517,75 €	19 043,44 €
Soldes des Restes à Réaliser	+ 9 172.01 €	-51 887,63 €

Après intégration du résultat de l'exercice antérieur des deux sections confondues (306 978,89 €), le résultat de clôture présente un excédent total de 264 263,07 € :

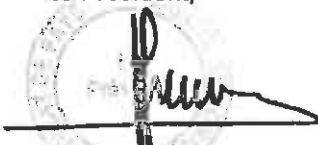
- + 265 714,78 € en section de fonctionnement,
- 1 451,71 € en section d'investissement.

Le Président ne prend pas part au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité:
- approuve le compte administratif 2015 du budget principal.

Fait et délibéré le 6 avril 2016

Le Président,


Jean-Claude GRENON

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 18/2016**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille seize, le 6 avril à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Général à Saintes, sous la présidence de Jean-Claude GRENON, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 31 mars 2016

Nombre de membres :
en exercice : 80
présents : 52
votants : 56

Étaient présents mesdames et messieurs :
REIGNIER, GANDAUBER, ROUBY, PANNAUD, FALLOURD, de MINIAC, MARMET, FORTIN, GAILLARD, TOUZINAUD, LUCQUIAUD, GILLARD, MICHAUD, HILLAIRET, BRUNETEAU, GIRARD, FOCKEDEV, GARDELLE, MASSIAS, LAPREE, ROUET, GILLARDEAU, C. LITOUX, BON, BARREAU, MACHEFERT, PELLETIER, SOULISSE, Monique DOUBLET, MARC, MATRAT, CAILLAUD, GRENON, RICHE, SIGNAT, BROCCO, RIVIERE, MACHON, CHIRON, VIOLETT, DESRENTE, LONGUET, NOREL, BOUTON, TAPON, MERCIER, HERAULT, TIXIER, LAVENANT, LIBOUREL, LUDWIG, GEAY.

Objet :
**Compte de gestion du
budget principal 2015**

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :
JALLAIS (pouvoir à GILLARD), CLAVEL (pouvoir à MASSIAS), HENNIQUAU (pouvoir à GRENON), COMBEAU, SERIS (pouvoir à MACHON), BLEYNIE, Michel DOUBLET, BARUSSEAU.

Secrétaire de Séance : Philippe SOULISSE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
le

et publication
ou notification
du

Le Comité Syndical, à l'unanimité des voix :

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 pour le budget principal,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le 6 avril 2016

Le Président,



Jean-Claude GRENON

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 19/2016**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille quinze, le 6 avril à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Général à Saintes, sous la présidence de Jean-Claude GRENON, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 31 mars 2016

Nombre de membres :
en exercice : 80
présents : 52
votants : 56

Étaient présents mesdames et messieurs :

REIGNIER, GANDAUBER, ROUBY, PANNAUD, FALLOURD, de MINIAC, MARMET, FORTIN, GAILLARD, TOUZINAUD, LUCQUIAUD, GILLARD, MICHAUD, HILLAIRET, BRUNETEAU, GIRARD, FOCKEDEV, GARDELLE, MASSIAS, LAPREE, ROUET, GILLARDEAU, C. LITOUX, BON, BARREAU, MACHEFERT, PELLETIER, SOULISSE, Monique DOUBLET, MARC, MATRAT, CAILLAUD, GRENON, RICHE, SIGNAT, BROCCO, RIVIERE, MACHON, CHIRON, VIOLLET, DESRENTE, LONGUET, NOREL, BOUTON, TAPON, MERCIER, HERAULT, TIXIER, LAVENANT, LIBOUREL, LUDWIG, GEAY.

Objet :
**Affectation du résultat
de l'exercice 2015
du budget principal**

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

JALLAIS (pouvoir à GILLARD), CLAVEL (pouvoir à MASSIAS), HENNIQUAU (pouvoir à GRENON), COMBEAU, SERIS (pouvoir à MACHON), BLEYNIE, Michel DOUBLET, BARUSSEAU.

Le Président propose d'affecter le résultat de l'exercice 2015 du budget principal, dont copie a été remise aux participants.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
le

et publication
ou notification
du

Le résultat de fonctionnement cumulé 2015 est de 265 714,78 €

Résultat de fonctionnement		
Résultat de l'exercice	+ 9 172,01 €	A
Résultats antérieurs reportés	+ 256 542,77 €	B
Résultat à affecter (hors restes à réaliser)	+ 265 714,78 €	C (A+B)
Solde des engagements reportés		
	+ 158 640,56 €	D
Résultat après cumul des engagements	+ 424 355,34 €	E (C+D)
Solde d'exécution d'investissement		
D 001 (besoin de financement)	- 1 451,71 €	F
R 001 (excédent de financement)		
Solde des Restes à Réaliser d'investissement	+ 10 484,00 €	G
Excédent de financement	+ 9 012,29 €	H (F+G)
Affectation :	+ 265 714,78 €	I (C)
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0,00 €	
2) Report en fonctionnement R002	+ 265 714,78 €	
Deficit reporté	0,00 €	

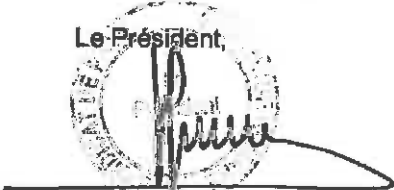
Le résultat de fonctionnement cumulé 2015 soit + 265 714.78 € primitif 2016.

Le Président propose d'affecter ce résultat en fonctionnement au compte 002 soit 265 714.78 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 comme proposé ci-dessus.

Fait et délibéré le 6 avril 2016

Le Président,



Jean-Claude GRENON

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 20/2016**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille seize, le 6 avril à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Général à Saintes, sous la présidence de Jean-Claude GRENON, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 31 mars 2016

Nombre de membres :
en exercice : 80
présents : 52
votants : 56

Étaient présents mesdames et messieurs :

REIGNIER, GANDAUBER, ROUBY, PANNAUD, FALLOURD, de MINIAC, MARMET, FORTIN, GAILLARD, TOUZINAUD, LUCQUIAUD, GILLARD, MICHAUD, HILLAIRET, BRUNETEAU, GIRARD, FOCKEDEV, GARDELLE, MASSIAS, LAPREE, ROUET, GILLARDEAU, C. LITOUX, BON, BARREAUD, MACHEFERT, PELLETIER, SOULISSE, Monique DOUBLET, MARC, MATRAT, CAILLAUD, GRENON, RICHE, SIGNAT, BROCCO, RIVIERE, MACHON, CHIRON, VIOLLET, DESRENTE, LONGUET, NOREL, BOUTON, TAPON, MERCIER, HERAULT, TIXIER, LAVENANT, LIBOUREL, LUDWIG, GEAY.

Objet :
**Cotisations annuelles
des EPCI**

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

JALLAIS (pouvoir à GILLARD), CLAVEL (pouvoir à MASSIAS), HENNIQUAU (pouvoir à GRENON), COMBEAU, SERIS (pouvoir à MACHON), BLEYNIE, Michel DOUBLET, BARUSSEAU.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
le

et publication
ou notification
du

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5212-16 et L.5212-18 et suivants,

Vu la délibération n° 47/2013 relative aux statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane ;

Considérant le produit des recettes nécessaire à l'équilibre du budget relatif aux missions du socle commun auquel s'ajoute, à partir de cette année, la participation à la démarche de candidature UNESCO portée par l'association *Les Savoir-Faire du Cognac* ;

Considérant le produit des recettes nécessaire à l'équilibre du budget relatif aux missions à la carte conduites pour le comptes des communautés de communes et qui portent sur l'urbanisme prévisionnel, la culture et le patrimoine (programmes « Plaisirs de Saison » et « Du spectacle plein les mirettes ! ») ;

Considérant le produit des recettes nécessaires à l'équilibre du budget relatif au programme « Résonances : Art Roman / Art Contemporain » ;

Le Président propose pour 2016 de :

- fixer la cotisation annuelle au titre du socle commun à 4,45 € par habitant ;
- demander une participation de 0,10 € par habitant au titre de l'exercice 2016, pour les trois EPCI membres, relative à la démarche de candidature UNESCO portée par l'association *les Savoir-Faire du Cognac* ;
- porter la cotisation complémentaire relative aux missions liées à l'urbanisme prévisionnel, à la culture et au patrimoine pour les deux communautés de communes membres, à l'exclusion de la Communauté d'Agglomération, pour l'exercice 2016, à 2,84 € par habitant ;
- et demander une contribution à chacun des EPCI portant sur l'organisation du programme « Résonances : Art Roman / Art Contemporain », calculée sur la base des frais de programmation culturelle et d'une participation aux charges d'administration générale au prorata de la population légale de chaque EPCI.

La population de référence prise en compte pour le calcul des cotisations annuelles est la population INSEE : population légale entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2016 et actualisée chaque année.

Cotisation commune 2016 calculée sur la base de la population des EPCI :

Cotisation sur socle commun à 4,45 € / habitant – Population totale : 93 586 habitants	
CdA de Saintes (62 174 habitants)	276 874,30 €
CdC Canton de Gémozac (14 114 habitants)	62 807,30 €
CdC Cœur de Saintonge – Charente Arnoult (17 298 habitants)	76 976,10 €
TOTAL	416 457,70 €

Contribution à la démarche de candidature UNESCO portée par l'association Les Savoir-Faire du Cognac calculée sur la base de la population des EPCI :

Contribution complémentaire Démarche UNESCO à 0.10 € / habitant – Population totale : 93 586 habitants	
CdA de Saintes (62 174 habitants)	6 217,40 €
CdC Canton de Gémozac (14 114 habitants)	1 411,40 €
CdC Cœur de Saintonge – Charente Arnoult (17 298 habitants)	1 729,80 €
TOTAL	9 358,60 €

Cotisation complémentaire 2016 relative aux missions liées à l'urbanisme prévisionnel, à la culture et au patrimoine calculée sur la base de la population des EPCI :

Cotisation complémentaire à 2,84 € / habitant – Population totale : 31 412 habitants	
CdC Canton de Gémozac (14 114 habitants)	40 083,76 €
CdC Cœur de Saintonge – Charente Arnoult (17 298 habitants)	49 126,32 €
TOTAL	89 210,08 €

Contribution au programme « Résonances : Art Roman / Art Contemporain » calculée à partir de la programmation de la manifestation et sur la base de la population des EPCI :

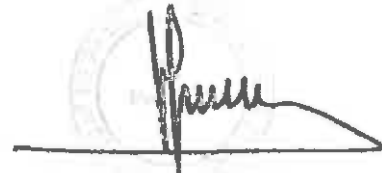
Contribution Résonance Art Roman / Art Contemporain - Population totale : 93 586 habitants	
CdA de Saintes (62 174 habitants) – contribution à 0,15 € / habitant	9 326,10 €
CdC Canton de Gémozac (14 114 habitants) – contribution à 0,29 € / habitant	4 093,06 €
CdC Cœur de Saintonge – Charente Arnoult (17 298 habitants) – Contribution à 0,26 € / habitant	4 497,48 €
TOTAL	17 916,64 €

Le Comité Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- approuve la cotisation commune à 4,45 € par habitant au titre de l'exercice 2016 pour les trois EPCI membres ;
- approuve la participation de 0,10 € par habitant au titre de l'exercice 2016, pour les trois EPCI membres, relative à la démarche de candidature UNESCO portée par l'association *Les Savoir-Faire du Cognac* ;
- approuve la cotisation complémentaire à 2,84 € par habitant au titre de l'exercice 2016, pour les Communautés de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge et du canton de Gémozac et de Saintonge Viticole, relative aux missions liées à l'urbanisme prévisionnel, à la culture et au patrimoine ;
- approuve la cotisation complémentaire à 0,15 € par habitant au titre de l'exercice 2016, pour la Communauté d'Agglomération de Saintes, relative au programme « Résonances : Art Roman / Art Contemporain » ;
- approuve la cotisation complémentaire à 0,29 € par habitant au titre de l'exercice 2016, pour la Communauté de Communes du canton de Gémozac et de Saintonge Viticole, relative au programme « Résonances : Art Roman / Art Contemporain » ;
- approuve la cotisation complémentaire à 0,26 € par habitant au titre de l'exercice 2016, pour la Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge, relative au programme « Résonances : Art Roman / Art Contemporain » ;
- inscrit les recettes correspondantes à l'article 74758 du budget principal 2016 ;
- autorise le Président, à défaut le 3^{ème} Vice-président, à signer les pièces nécessaires.

Fait et délibéré le 6 avril 2016

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Claude Grenon', is written over a faint circular official stamp. The signature is bold and stylized, with a long horizontal stroke at the end.

Jean-Claude GRENON

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 21/2016**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille seize, le 6 avril à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Général à Saintes, sous la présidence de Jean-Claude GRENON, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 31 mars 2016

Nombre de membres :
en exercice : 80
présents : 52
votants : 56

Étaient présents mesdames et messieurs :

REIGNIER, GANDAUBER, ROUBY, PANNAUD, FALLOURD, de MINIAC, MARMET, FORTIN, GAILLARD, TOUZINAUD, LUCQUIAUD, GILLARD, MICHAUD, HILLAIRET, BRUNETEAU, GIRARD, FOCKEY, GARDELLE, MASSIAS, LAPREE, ROUET, GILLARDEAU, C. LITOUX, BON, BARREAUD, MACHEFERT, PELLETIER, SOULISSE, Monique DOUBLET, MARC, MATRAT, CAILLAUD, GRENON, RICHE, SIGNAT, BROCCO, RIVIERE, MACHON, CHIRON, VIOLLET, DESRENTE, LONGUET, NOREL, BOUTON, TAPON, MERCIER, HERAULT, TIXIER, LAVENANT, LIBOUREL, LUDWIG, GEAY.

Objet :
**Vote du budget primitif
2016 du budget
principal**

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

JALLAIS (pouvoir à GILLARD), CLAVEL (pouvoir à MASSIAS), HENNIQUAU (pouvoir à GRENON), COMBEAU, SERIS (pouvoir à MACHON), BLEYNIE, Michel DOUBLET, BARUSSEAU.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
le

et publication
ou notification
du

Le Président donne la parole à Monsieur GIRARD, 3^{ème} Vice-président.

Monsieur GIRARD présente aux membres du Comité syndical le budget primitif 2016 du budget principal (maquette réglementaire jointe en annexe).

Une copie du budget, présenté par nature, a été remise aux membres du Comité. Il s'équilibre pour la section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 1 234 508 € et pour la section d'investissement, en dépenses et en recettes, à la somme de 124 567 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- adopte le budget primitif 2016 tel qu'annexé.

Fait et délibéré le 6 avril 2016

Le Président,



Jean-Claude GRENON

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 22 /2016**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille quinze, le 6 avril à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Général à Saintes, sous la présidence de Jean-Claude GRENON, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 31 mars 2016

Nombre de membres :
en exercice : 80
présents : 52
votants : 56

Étaient présents mesdames et messieurs :

REIGNIER, GANDAUBER, ROUBY, PANNAUD, FALLOURD, de MINAC, MARMET, FORTIN, GAILLARD, TOUZINAUD, LUCQUIAUD, GILLARD, MICHAUD, HILLAIRET, BRUNETEAU, GIRARD, FOCKEDEV, GARDELLE, MASSIAS, LAPREE, ROUET, GILLARDEAU, C. LITOUX, BON, BARREAUD, MACHEFERT, PELLETIER, SOULISSE, Monique DOUBLET, MARC, MATRAT, CAILLAUD, GRENON, RICHE, SIGNAT, BROCCO, RIVIERE, MACHON, CHIRON, VIOLLET, DESRENTE, LONGUET, NOREL, BOUTON, TAPON, MERCIER, HERAULT, TIXIER, LAVENANT, LIBOUREL, LUDWIG, GEAY.

Objet :

**Cotisations et
participations 2016**

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

JALLAIS (pouvoir à GILLARD), CLAVEL (pouvoir à MASSIAS), HENNIQUAU (pouvoir à GRENON), COMBEAU, SERIS (pouvoir à MACHON), BLEYNIE, Michel DOUBLET, BARUSSEAU.

Le Président propose d'inscrire au budget 2016, pour les cotisations et participations aux organismes et associations ci-après désignés, les crédits suivants :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
le

et publication
ou notification
du

- Association pour le Prêt de Matériel d'Animations Culturelles (APMAC) : 100 € ;
- Association des Maires de la Charente-Maritime : 1 400 € ;
- Association Nationale des Pôles territoriaux des Pays (ANPP) : 600 € ;
- Fédération nationale des SCoT : 1 000 € ;
- Association LEADER France : 600 € ;
- Syndicat Informatique 6 300 € ;
- Association les Savoir-Faire du Cognac pour candidature UNESCO 9 359 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- inscrit les crédits nécessaires au budget 2016,
- autorise le Président, à défaut le 3^{ème} Vice-président, à signer les pièces nécessaires.

Fait et délibéré le 6 avril 2016

Le Président,



Jean-Claude GRENON

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 23/2016**

**CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes**

L'an deux mille quinze, le 6 avril à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Général à Saintes, sous la présidence de Jean-Claude GRENON, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 31 mars 2016

Nombre de membres :
en exercice : 80
présents : 52
votants : 56

Étaient présents mesdames et messieurs :
REIGNIER, GANDAUBER, ROUBY, PANNAUD, FALLOURD, de MINIAC, MARMET, FORTIN, GAILLARD, TOUZINAUD, LUCQUIAUD, GILLARD, MICHAUD, HILLAIRET, BRUNETEAU, GIRARD, FOCKEDEVY, GARDELLE, MASSIAS, LAPREE, ROUET, GILLARDEAU, C. LITOUX, BON, BARREAUD, MACHEFERT, PELLETIER, SOULISSE, Monique DOUBLET, MARC, MATRAT, CAILLAUD, GRENON, RICHE, SIGNAT, BROCCO, RIVIERE, MACHON, CHIRON, VIOLLET, DESRENTE, LONGUET, NOREL, BOUTON, TAPON, MERCIER, HERAULT, TIXIER, LAVENANT, LIBOUREL, LUDWIG, GEAY.

Objet :

**Création d'un poste
d'assistant
administratif
dans le cadre
du dispositif CUI-CAE**

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :
JALLAIS (pouvoir à GILLARD), CLAVEL (pouvoir à MASSIAS), HENNIQUAU (pouvoir à GRENON), COMBEAU, SERIS (pouvoir à MACHON), BLEYNIE, Michel DOUBLET, BARUSSEAU.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Prefecture
le

et publication
ou notification
du

Le Président expose :

Considérant l'évolution des effectifs du Pays et la charge de travail du pôle animation du Pays (Patrimoine, tourisme, culture et sport) et du suivi du CRDD et du LEADER sous la direction de Véronique BERGONZONI, directrice adjointe, chargée de mission patrimoine-tourisme-terroir et directrice de l'Abbaye de Trizay ;

Le Président propose de créer un emploi à temps partiel dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} mai 2016, dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi (contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail). La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Considérant que ce contrat ouvrira droit à une aide de l'Etat fixée au niveau régional par un arrêté du préfet de région, dans la limite de 20 heures de travail hebdomadaire, pour une participation variant de 60 à 90 % du taux horaire brut du SMIC, ainsi qu'à des exonérations de charges sociales et que l'aide est versée mensuellement par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et n'est soumise à aucune charge fiscale ;

Le Président propose de signer une convention avec l'Etat et un contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 8 mois et pour un temps effectif de travail de 25 heures hebdomadaires sur la base d'une rémunération calée sur le SMIC horaire. Ce contrat pourra être renouvelé deux fois dans la limite de 24 mois (sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée avec l'Etat),

La personne recrutée aura un tuteur référent en lien avec le Directeur Général des Services.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- décide de créer un emploi d'assistant administratif, à compter du 1^{er} mai 2016 dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi et selon les conditions ci-dessus exposées,
- autorise le Président à signer les pièces nécessaires.

Fait et délibéré le 6 avril 2016

Le Président,

A circular stamp with the text "COMITÉ SYNDICAL" around the perimeter and "Président" in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Jean-Claude GRENON

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N°CS 24/2016**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille quinze, le 6 avril à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Général à Saintes, sous la présidence de Jean-Claude GRENON, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 31 mars 2016

Nombre de membres :
en exercice : 80
présents : 53
votants : 56

Étaient présents mesdames et messieurs :

REIGNIER, GANDAUBER, ROUBY, PANNAUD, FALLOURD, de MINIAU, MARMET, FORTIN, GAILLARD, TOUZINAUD, LUCQUIAUD, GILLARD, MICHAUD, HILLAIRET, BRUNETEAU, GIRARD, FOCKEY, GARDELLE, MASSIAS, LAPREE, ROUET, GILLARDEAU, C. LITOUX, BON, BARREAU, MACHEFERT, PELLETIER, SOULISSE, Monique DOUBLET, MARC, MATRAT, CAILLAUD, GRENON, SERIS, RICHE, SIGNAT, BROCCO, RIVIERE, MACHON, CHIRON, VIOLLET, DESRENTE, LONGUET, NOREL, BOUTON, TAPON, MERCIER, HERAULT, TIXIER, LAVENANT, LIBOUREL, LUDWIG, GEAY.

Objet :

**Modalités pour
la programmation culturelle
et patrimoniale 2016**

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

JALLAIS (pouvoir à GILLARD), CLAVEL (pouvoir à MASSIAS), HENNIQUAU (pouvoir à GRENON), COMBEAU, BLEYNIE, Michel DOUBLET, BARUSSEAU.

Vu le Contrat Régional de Développement Durable 2014-2016,

Considérant que le Pays porte l'organisation d'une programmation culturelle et patrimoniale, en lien avec les communes, les gestionnaires des sites et les partenaires locaux, dont les manifestations s'inscrivent au cœur de trois politiques thématiques du Pays de Saintonge Romane :

- l'animation et la valorisation du patrimoine,
- l'animation et le développement culturel,
- et la mise en réseau et la valorisation des producteurs fermiers ;

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
le

et publication
ou notification
du

Considérant que le Pays de Saintonge Romane organise des événements durant la saison touristique et l'arrière-saison tels que les « Contes aux jardins », les « Visites du soir », et les « Balades Romanes et Gourmandes » pour faire découvrir, aux habitants et aux touristes, le patrimoine des villages et mettre en valeur les produits des producteurs fermiers du territoire, que certains de ces événements sont agrémentés par des spectacles professionnels afin de proposer une valorisation artistique des sites patrimoniaux et d'inviter des artistes de qualité au cœur des villages, à l'occasion de temps festifs et culturels permettant la proximité avec les habitants ;

Le Président du Pays de Saintonge Romane souhaite renouveler ces opérations pour 2016 et propose deux nouvelles opérations « Résonance : Art Roman / Art Contemporain » et « Ciné itinérant à la ferme » répondant aux politiques thématiques définies et aux objectifs généraux de la programmation culturelle ;

Toutes ces opérations seront menées de juin à décembre 2016 en Pays de Saintonge Romane.

Certains de ces événements font intervenir des artistes et techniciens professionnels, des prestataires et des guides conférenciers/historiens de l'art qui, selon leur statut, seront soit recrutés par vacation, soit engagés via la signature d'un contrat de droit d'auteur.

Les communes et gestionnaires des sites de [redacted] Appliqués à [redacted] Département [redacted] ique
à l'organisation des événements, offrent un verre [redacted] 17-25 1711562-20160406-D_24_2016-DE [redacted] spas
et des loges des artistes et techniciens (valorisation estimée à 500 €).

Les budgets prévisionnels sont présentés par opération.

« Contes aux Jardins et visites du soir »

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC	%
Cachets et Déplacements	8 023 €	Conseil	782 €	5%
Vacations guides conférenciers pour 5 visites du soir	2 500 €	Départemental 17 (aide à la diffusion)		
Droits d'auteurs	717 €	Conseil Régional (CRDD)	7 918 €	54%
Coûts techniques APMAC	1 400 €			
Repas artistes	256 €			
Frais et achats divers (alimentation, petit matériel, déplacement chargée mission)	294 €	Pays de Saintonge Romane	6 000 €	41%
Communication (impression, distribution)	1 510 €			
TOTAL	14 700 €	TOTAL	14 700 €	100%
Participation des communes et des sites touristiques	300 €	Participation des communes et des sites touristiques	300 €	
TOTAL VALORISE	15 000 €	TOTAL VALORISE	15 000 €	

« Balades Romanes et Gourmandes »

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC	%
Rémunérations des guides conférenciers : préparation, visites et remboursement de frais kilométriques	3 100 €	Conseil Régional (CRDD)	1 281 €	41%
		Pays de Saintonge Romane	1 819 €	59%
TOTAL	3 100 €	TOTAL	3 100 €	100%
TOTAL GENERAL	18 100 €	TOTAL GENERAL	18 100 €	

Le Pays sollicite le soutien financier de la Région Poitou-Charentes dans le cadre du CRDD 2014-2016, à hauteur de 9 199 €.

Le Conseil Départemental de la Charente-Maritime sera sollicité dans le cadre du dispositif d'aide à la diffusion en milieu rural.

Il resterait ainsi à la charge du Pays sur ses fonds propres : 7 819 €.

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC	%
Rémunération des 6 artistes (enveloppe de 2 000 € / artiste)	12 000 €	Leader	7 000 €	27%
Médiation (ateliers jeune public)	4 800 €	Conseil Régional (CRDD)	10 000 €	39%
Assurance	2 000 €	Pays de Saintonge Romane	7 500 €	30%
Location matériel	2 300 €	Participation	1 000 €	4%
Communication (conception et impression, cartels...)	3 750 €	écoles, ALSH...		
Catering	700 €			
TOTAL	26 500 €	TOTAL	26 500 €	

Le Pays sollicite le soutien financier de la Région Poitou-Charentes dans le cadre du CRDD 2014-2016 à hauteur de 10 000 €.

Le Pays sollicite les fonds européens au titre du LEADER à hauteur de 7 000 €.

Il resterait ainsi à la charge du Pays sur ses fonds propres : 7 500 €.

« Ciné itinérant à la ferme »

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC	%
Prestation Association Le Peuple Créateur	4 000 €	Leader	3 600 €	80%
Achats divers	500 €	Pays de Saintonge Romane	900 €	20%
TOTAL	4 500 €	TOTAL	4 500 €	

Le Pays sollicite les fonds européens au titre du LEADER, à hauteur de 3 600 €.

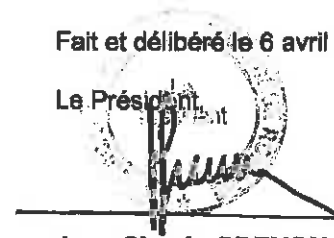
Il resterait ainsi à la charge du Pays sur ses fonds propres : 900 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide la programmation culturelle et patrimoniale pour 2016 ;
- autorise le Président à signer les documents nécessaires (devis, conventions, contrats de cession, contrats de prestations, contrats de vacation, contrat de droit d'auteur, etc.) ;
- décide d'avoir recours aux prestataires, notamment guides conférenciers, historien de l'art selon les modalités définies ci-dessus ;
- sollicite les subventions telles que mentionnées ci-dessus auprès du Conseil Régional au titre du CRDD 2014/2016, du Conseil Départemental et au titre du programme LEADER ;
- inscrit les crédits nécessaires au Budget principal 2016.

Fait et délibéré le 6 avril 2016

Le Président



Jean-Claude GRENON